

Je suis un farouche opposant du cordon sanitaire de la parole

Pékin, mai 1993. Je suis invité par l'Institut du marxisme-léninisme de l'académie chinoise des sciences sociales. Je demande à mes hôtes: *"Puis-je parler librement, sans que cela vous crée des ennuis?"* Je n'oublierai jamais leur réponse: *"Nous ne vous avons pas fait venir pour nous dire ce que vous pensez que nous aimerions entendre mais pour nous dire ce que vous pensez."*

Invité par le Centre Jean Gol à un débat sur la liberté académique, je n'ai pas jugé nécessaire de poser une question analogue. J'ai tenu pour acquis qu'on ne m'avait pas invité pour que je dise ce que le MR serait ravi d'entendre, mais pour participer à une réflexion ouverte digne du lieu qui l'accueillait: mon université. Avec trois poids lourds d'un même parti politique, dont le modérateur, parmi les six personnes sur l'estrade, le doute était permis. J'ai néanmoins confirmé mon acceptation de venir dire ce que j'avais à dire (et redis brièvement ci-dessous), comme j'avais accepté d'aller à Pékin quatre années à peine après le massacre de Tien An Men. Je suis un opposant farouche du cordon sanitaire de la parole.

Le débat portait donc sur la liberté académique, qu'il importe de ne pas confondre avec la liberté d'expression. Celle-ci est la liberté fondamentale dont jouit tout citoyen de dire ce qu'il veut dans des limites légales qui varient d'un pays à l'autre. La liberté académique est le privilège dont jouissent les universitaires d'exercer leur profession comme ils l'entendent. Elle couvre ce qu'ils disent et écrivent. Mais elle couvre également ce qu'ils font, par exemple la manière dont ils donnent cours, organisent leurs examens ou effectuent leurs expériences.

Missions fondamentales

Ce privilège se justifie par le souci de permettre aux universitaires d'accomplir au mieux leurs trois missions fondamentales: apporter par leurs recherches des réponses vraies à des questions importantes, transmettre à leurs étudiants non des connaissances toutes faites à avaler et régurgiter comme des

Pour faire ce que nos sociétés démocratiques sont en droit d'attendre de nous, nous devons oser dire ce qui nous paraît vrai et juste, même et surtout si cela déplaît aux détenteurs du pouvoir académique, économique ou politique et parfois à nous-mêmes et à nos collègues les plus chers.

dogmes mais une capacité de comprendre et d'évaluer ce qui leur est présenté comme vérité, et mettre leurs connaissances au service de la société, notamment en disant publiquement ce qu'ils croient être vrai et juste et en expliquant pourquoi ils le croient.

Ainsi justifiée, la liberté académique n'est donc pas la liberté de dire et faire n'importe quoi sans enfreindre la loi. Elle peut être légitimement limitée, par exemple lorsque des autorités universitaires déterminent les cahiers de charge de nos enseignements, la structure de nos programmes ou l'horaire de nos cours. Mais les limites qu'on tente de lui imposer sont illégitimes lorsqu'elles entravent l'exercice des trois missions au lieu de le servir.

À l'échelle mondiale, c'est le pouvoir politique qui fait peser sur la liberté académique les menaces les plus dangereuses. Ceux qui le détiennent jouissent du monopole de la violence dite légitime et peuvent donc emprisonner et expulser. Ils bénéficient d'un accès privilégié aux médias et peuvent dès lors facilement inciter au harcèlement et à l'intimidation. Et en tant que bailleurs de fonds exclusifs ou partiels, ils peuvent priver de financement les enseignements et les recherches qui leur déplaisent. En Belgique, nous pourrions nous en croire protégés. Mais quelques velléités d'interférence et ce qui est en train de se passer aux États-Unis doivent nous inviter à la vigilance.

